

Groupe de travail 3 : Conditions de travail

Réunion du 6 mai 2026

10h3-12H

Format hybride

Participants :

BORDAS D ARMOR Thierry, UNSA, thierry.d.armor@gmail.com

DAUSSE Stéphane, UNSA, sdausse@club-internet.fr

THIBAUT Nicolas, SYNDEAC, nicolas.thibault0809@orange.fr

LUTZ Laurence, Ekhosène, laurence@beeh.fr

PLANCHE Jerome, FSICPA – SCC, idf-scc@syndicat-scc.org

ABERGEL Philippe SYMPASE sympase@sympase.fr

LOROTTE Sophie, SCENE ENSEMBLE, sophie.lorotte@ccjeanvilar.fr

HILAIRE Yann, THALIE SANTE, y.hilaire@thalie-sante.org

AREZKI Saïd, ARACT, s.arezki@anact.fr

TABOURGA Ghania, CCHSCT AUDIOVISUEL, ghania.tabourga@chsctaudiovisuel.org

COLIN-LEBEAU Isabelle, France travail, Responsable de Service Prévention et Lutte contre la fraude de France Travail, isabelle.colin-lebeau@francetravail.fr

BODIN Alice, Thalie santé, a.bodin@thalie-sante.org

GUENNEAU Isabelle, Chargée de mission service Développement des compétences/Département Solidarités et Emploi / Pôle Economie Emploi Solidarités, isabelle.guenneau@drieets.gouv.fr

GUERRIER Paul, Conseil régional d'île de France, chargé de mission spectacle vivant (Musiques actuelles) au service du Spectacle Vivant, Paul.GUERRIER@iledefrance.fr

GUILLEMAIN Claire, POLITISMOS, claire@politismos-conseil.com

DARRAS Franck, DRAC IDF, Chef du département licences, emploi, insertion et formation, franck.darras@culture.gouv.fr

CHELERS Clara, DRAC IDF, Gestionnaire instructeur des licences, clara.chelers@culture.gouv.fr

DAO Jean-Emmanuel, DRAC IDF, chargé de mission emploi, jean-emmanuel.dao@culture.gouv.fr

Objet : Finalisation du projet de convention régionale de lutte contre le travail illégal en Île-de-France

1. Contexte et objectifs de la réunion

Cette réunion du groupe de travail n°3 du COREPS Île-de-France s'inscrit dans la continuité des travaux engagés depuis plusieurs mois autour de la déclinaison régionale de la Convention nationale de partenariat pour la lutte contre le travail illégal dans le secteur du spectacle vivant et enregistré.

Après plusieurs séances de travail, une version consolidée du projet de convention (V3) a été présentée aux participants afin d'intégrer les derniers amendements proposés lors des précédentes réunions, de préciser certains éléments rédactionnels et juridiques et de préparer la transmission du document au comité de pilotage du COREPS prévu le 5 juin 2026.

Il a été rappelé que le document présenté demeurerait une version de travail devant encore faire l'objet d'une relecture juridique par les services compétents de l'État avant validation finale.

Franck Darras confirme ce point et a transmis le projet de convention au Secrétariat général de la DRAC pour révision.

2. Calendrier et prochaines étapes

Les étapes suivantes ont été arrêtées :

- Intégration des dernières corrections rédactionnelles ;
- Transmission d'une nouvelle version consolidée du texte aux membres du groupe dans la foulée de la réunion(V4) ;
- Poursuite de l'expertise juridique par les services compétents de l'État ;
- Présentation du projet au comité de pilotage du COREPS le 5 juin 2026 ;
- Objectif de signature formelle de la convention à l'automne 2026, dans le cadre de la plénière du COREPS Île-de-France.

Le groupe a également évoqué la possibilité d'engager dès septembre 2026 les travaux sur le futur plan d'action. Pour cela, il sera nécessaire de recenser les outils existants au niveau national et régional.

Il conviendra également de définir les premières thématiques prioritaires de communication et de prévention.